

Conseil communautaire
Séance du jeudi 11 juin 2015

=====
L'an deux mille quinze et le 11 juin à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT

Etaient présents ou représentés: Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT présente à partir de la question n° 10, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Bernard BONNAL, Monsieur Alexandre BOUCHIT Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Gérard CONVERT, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Jean FAYARD, Monsieur Michel FORESTIER, Madame Séverine FOUGEROUSE, Madame Corinne GONÇALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Nadine HERITIER-BRANCO présente à partir de la question n° 11, Monsieur Michel JOUBERT, Madame Danielle MALARTRE, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Franck PAILLON, Madame Huguette PORTAL, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur André REYNAUD, Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Pierre ROBERT présent à partir de la question n° 7, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Maurice VALENTIN, Monsieur Jacques VOLLE

Ont donné procuration : Monsieur Marc BOLEA a donné procuration à Madame Danielle MALARTRE, Monsieur Laurent JOHANNY a donné procuration à Monsieur Gérard CONVERT, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX a donné procuration à Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Laurent WAUQUITEZ a donné procuration à Madame Caroline BARRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte. Sur son invitation, le Conseil communautaire procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Guy EYRAUD

La séance a été levée à 21 heures 30

COMPTE-RENDU

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

N° 1 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de désigner Monsieur Guy EYRAUD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 11 juin 2015

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====
N° 2 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver le compte-rendu du Conseil communautaire du :

- 3 avril 2015

Ce compte-rendu était à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

N° 3 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE
L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de prendre acte du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

=====

DÉLIBÉRATION N° 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- prend acte de l'établissement et de la transmission du rapport d'activité 2014 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay aux 28 communes de cet établissement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 5 : APPEL À PROJETS – ACCUEIL MASSIF CENTRAL : SOUTIEN ET
VALIDATION DE LA CANDIDATURE DU PAYS DU VELAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de soutenir le Pays du Velay dans la mise en place de cette politique d'accueil en prenant part à cette démarche et autorise le Pays à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet Accueil Massif central,
- de désigner Madame Brigitte BENAT comme référent sur l'accueil de nouvelles populations et Monsieur Jacques LABROSSE comme référent accueil de professionnels de la santé
- d'autoriser le président à prendre les mesures nécessaires pour aboutir à la mise en place de cette démarche.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 6 : MARCHÉ DE FOURNITURE AVEC CITEC ENVIRONNEMENT :
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE – PÉNALITÉS DE RETARD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- ▷ d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard d'un montant de 9 180 € en faveur de la société CITEC Environnement, 42 rue Paul Sabatier, 71108 Chalon sur Saône.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 7 : TITRES DE TRANSPORTS URBAINS : DEMANDE DE
CRÉATION D'UN NOUVEAU POINT DE VENTE AU TABAC PRESSE CARNOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'établir une concession de dépôt-vente avec Madame Muriel CHAPUIS du Tabac-presse Carnot au Puy-en-Velay lui autorisant la vente des carnets de 10 tickets,
- 2) d'autoriser le Président à signer la concession de dépôt-vente.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 8 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES FANGEAS : AVENANT N° 1 – LOT 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant précédemment évoqué pour les raisons indiquées à intervenir.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 9 : PÔLE D'ECHANGES INTERMODAL – GESTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver le principe d'une délégation de service public par affermage pour la gestion de l'aire de camping-cars du Pôle d'Echanges Intermodal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2 abstentions : messieurs CONVERT et JOHANNY

=====

DÉLIBÉRATION N° 10 : EXÉCUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES NÉCESSITANT LA MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES LÉGERS ET DE TRANSPORTS EN COMMUN : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés suivants ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier :

- lot 1 : service P3 - primaire de Blavozy : avec la SARL MIGRATOUR (43320 Sanssac l'Eglise) pour un montant annuel estimatif de 29 870,40 € HT, soit 209 092,80 € HT pour la durée du marché (7 ans),
- lot 3 : service P11 - primaire de Saint-Christophe : avec les transports Marc LEYRE (43370 Le Brignon), pour un montant annuel estimatif de 20 616,00 € HT (reconductible une fois),
- lot 4 : service P13 - primaire de Noustoulet : avec les Autocars SCHMITT (43000 Le Puy-en-Velay), pour un montant annuel estimatif de 14 384,00 € HT (reconductible une fois),
- lot 5 : service P14 - primaire de Saint-Privat d'Allier : avec Taxis GRAILLE (43300 Siaugues-Sainte-Marie), pour un montant annuel estimatif de 14 008,00 € HT (reconductible une fois),
- lot 6 : service P15 - primaire de Saint-Privat d'Allier : avec la société classée n° 2 à savoir transports DESSIMOND (43370 Bains), pour un montant annuel estimatif de 15 843,20 € HT suite au désistement de la société Taxis GRAILLE en date du 9 juin informant la collectivité de son renoncement au marché en cas d'obtention de celui-ci (reconductible une fois),
- lot 7 : service P21 - primaire de Saint-Jean de Nay : avec Taxis GRAILLE (43300 Siaugues-Sainte-Marie), pour un montant annuel estimatif de 14 001,60 € HT (reconductible une fois),

. lot 9 : service A3 - approche secondaire de Noustoulet : avec Autocars SCHMITT (43000 Le Puy-en-Velay) , pour un montant annuel estimatif de 10 934,40 € HT (reconductible une fois),

. lot 10 : service A7 - approche secondaire du Brignon : avec les transports Marc LEYRE (43370 Le Brignon), pour un montant annuel estimatif de 13 494,40 € HT (reconductible une fois),

. lot 11 : service S13 - secondaire de Solignac : avec Taxis GRAILLE (43300 Siaugues-Sainte-Marie), pour un montant annuel estimatif de 47 598,40 € HT, soit 333 188,80 € HT pour la durée du marché (7 ans),

. lot 12 : service 508.01 A - secondaire de Loudes : avec Taxis GRAILLE (43300 Siaugues-Sainte-Marie) , pour un montant annuel estimatif de 45 579,34 € HT, soit 319 055,38 € HT pour la durée du marché (7 ans),

. lot 13 : service 508.01 B - secondaire de Vazeille et Borne : avec la SARL MIGRATOUR (43320 Sanssac l'Eglise) pour un montant annuel estimatif de 28 761,84 € HT, soit 201 332,88 € HT pour la durée du marché (7 ans),

. lot 14 : service 508.01 C : secondaire de Saint-Vidal : avec la SARL MIGRATOUR (43320 Sanssac l'Eglise) pour un montant annuel estimatif de 35 280,95 € HT, soit 246 966,65 € HT pour la durée du marché (7 ans),

. lot 15 : service 306.03 : secondaire de Saint-Martin et Solignac-sur-Loire : avec Taxis GRAILLE (43300 Siaugues-Sainte-Marie) , pour un montant annuel estimatif de 38 503,51 € HT, soit 269 524,57 € HT pour la durée du marché (7 ans).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 11 : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRANSPORTS SCOLAIRES : SERVICE 152-01 « PRIMAIRE DE POLIGNAC » ET SERVICE 039-01 « CIRCUIT 1 ET 2 LE BRIGNON »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants suivants ainsi que toute pièce utile dans cette affaire :

- avenant n° 5 au marché de transport scolaire – service 152.01 «primaire de Polignac» avec le transporteur SCHMITT afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2015 et de supprimer la desserte du village de Chanceau, pour un montant estimatif de 19 627,27 € HT,

- avenant n° 4 au marché de transport scolaire relatif au service 039.01 «primaire et secondaire du Brignon» avec le transporteur LEYRE, mandataire du groupement LEYRE/SCHMITT, pour prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2015, pour un montant estimatif de 38 130,54 € H.T.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 12 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DU CFA DE BAINS LOTS 2 ET 3 : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX MACRO LOTS N° 2, 3 ET 4

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les avenants précédemment évoqués pour les raisons indiquées à intervenir.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 47

Pour : 47

Contre 1 : Monsieur JOHANNY

DÉLIBÉRATION N° 13 : ALIMENTATION HAUTE TENSION DE LA ZA DE CHASPUZAC : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ÉNERGIES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *D'approuver l'avant-projet d'extension du réseau haute tension présenté par le Syndicat d'Énergies de la Haute-loire pour la ZA de Chaspuzac,*
- *De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-loire ,*
- *De fixer la participation de ces dépenses à 23 350, 00 € et d'autoriser Le Président à verser ces sommes dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,*
- *D'inscrire à cet effet la somme de 23 350,00 € au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 14 : CONSTRUCTION D'UNE HALLE MULTI-ACTIVITÉS « LES ORGUES » À ESPALY SAINT MARCEL : AVENANTS SUR DÉCOMPTES GÉNÉRAUX ET DÉFINITIFS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX (DGD)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les avenants précédemment évoqués pour les raisons indiquées à intervenir.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 15 : AVIS RELATIF À LA CONSULTATION SUR LES PROJETS DE S.D.A.G.E. ET DE P.G.R.I. DU BASSIN LOIRE BRETAGNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne pour la période 2016-2021 car les conditions de solidarité aval/amont à l'échelle du bassin Loire-Bretagne ne sont pas réunies.*
- *d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin Loire-Bretagne pour 2016-2021 avec les réserves suivantes : les aménagements et*

les efforts réalisés pour réduire la vulnérabilité du territoire au risque de crues doivent être prises en compte dans les possibilités d'utilisation des secteurs soumis au risque inondation.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES : 47

Pour : 47

Contre : 1 Monsieur JOHANNY

=====

DÉLIBÉRATION N° 16 : AVIS RELATIF AU PROJET DE S.A.G.E. DES EAUX DU HAUT-ALLIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut-Allier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 17 : CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLE DU PUY-EN-VELAY : COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) de prendre acte du Compte Rendu Annuel des Comptes 2014 de la Convention Publique d'Aménagement présenté,

2) d'approuver en particulier le programme des aménagements et les bilans 2012-2017 de la Place des Tables, des îlots Capucins et Boucher de Perthes, détaillés par année et au global des documents remis,

3) d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 18 : HABITAT/PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE : ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION AUX OPÉRATIONS DE CRÉATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) De confirmer sa participation à la surcharge foncière de certaines opérations de rénovation urbaine, dans une fourchette comprise entre 20% et 40% du dépassement de la valeur foncière de référence,

2) D'ajuster sa participation, au vu des évolutions constatées dans les programmes de création de logements sociaux, soit une enveloppe de 570 200,44 € pour le Foyer Vellave correspondant à la création de 62 logements, et de 1 552 850 € pour l'OPAC 43 correspondant à la création de 125 logements.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

**DÉLIBÉRATION N° 19 : ZONE DE TAULHAC "EXTENSION LES ESTELLES" : CESSION
AU PROFIT DE L'ENTREPRISE ORFEUVRE TP**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'autoriser la cession au profit de l'entreprise ORFEUVRE TP ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et habilitée aux fins des présentes des parcelles BK n°354 et 356 d'une superficie globale de 2.701 m² situées sur la zone de Taulhac – extension Les Estelles sur la commune du Puy-en-Velay,*
- 2) d'approuver cette transaction pour un montant total de 63.743,60 € H.T., conformément à l'estimation de France Domaine du 26 mars 2015, frais en sus à la charge de l'acquéreur,*
- 3) d'approuver l'inscription à l'acte de vente des conditions particulières détaillées dans le corps de la présente,*
- 4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

**DÉLIBÉRATION N° 20 : ZONE DE TAULHAC "EXTENSION LES ESTELLES" : CESSION
AU PROFIT DU CABINET FREITAS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'autoriser la cession au profit du Cabinet FREITAS ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et habilitée aux fins des présentes de la parcelle BK n°147 de 4 456 m² située sur la zone de Taulhac – extension Les Estelles sur la commune du Puy-en-Velay,*
- 2) d'approuver cette transaction pour un montant total de 105.161,60 € H.T., sous réserve de confirmation par France Domaine, frais en sus à la charge de l'acquéreur,*
- 3) d'approuver l'inscription à l'acte de vente des conditions particulières détaillées dans le corps de la présente,*
- 4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

**DÉLIBÉRATION N° 21 : ZONE DES FANGEAS : CESSION AU PROFIT DU GARAGE
FEMINIER**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'autoriser la cession au profit du Garage Feminier ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et habilitée aux fins des présentes d'un lot de 10 000 m² à prendre sur l'ilot F de la zone d'activités des Fangeas sur la commune de Saignac-sur-Loire, surface définitive après élaboration du plan de bornage et de division*
- 2) d'approuver cette transaction pour un montant total H.T. De 145.000 € (14,50 € H.T./m²) sous réserve de l'estimation de France Domaine, actuellement en cours, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,*
- 3) d'approuver l'inscription à l'acte de vente des conditions particulières détaillées dans le corps de la présente,*

4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

**DÉLIBÉRATION N° 22 : ZONE DES FANGEAS : CESSIION AU PROFIT DE MESSIEURS
NICOLAS (SALAISONS DE MONTAGNAC)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser la cession au profit des Salaisons de Montagnac ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et habilitée aux fins des présentes d'un lot d'environ 13 200 m² correspondant à l'îlot H de la zone d'activités des Fangeas sur la commune de Solignac-sur-Loire, surface définitive après élaboration du plan de bornage et de division

2) d'approuver cette transaction pour un montant total H.T. De 191.400 € (14,50 € H.T./m²) sous réserve de l'estimation de France Domaine, actuellement en cours, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,

3) d'approuver l'inscription à l'acte de vente des conditions particulières détaillées dans le corps de la présente,

4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

**DÉLIBÉRATION N° 23 : ZONE DES FANGEAS : CESSIION AU PROFIT DE MONSIEUR
BERTRAND**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser la cession au profit de Monsieur BERTRAND ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et habilitée aux fins des présentes de 1 062 m², surface à parfaire ou à diminuer après élaboration du plan de bornage et de division, à prendre sur la parcelle G n°1291 d'une surface totale de 10 739 m²,

2) d'approuver cette transaction pour un montant total de 5.310 € H.T., somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage et de division, sous réserve de l'estimation de France Domaine actuellement en cours, frais en sus à la charge de l'acquéreur,

3) d'approuver l'inscription à l'acte de vente des conditions particulières détaillées dans le corps de la présente,

4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 24 : ZONE DE CORSAC II : PARCELLE AD N° 120P ACQUISITION À LA COMMUNE DE BRIVES CHARENSAC ET CESSION À LA SCI MAGALIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'autoriser l'acquisition de la parcelle AD 120 à la commune de Brives-Charensac, moyennant la somme de 10.000 € conformément à l'estimation de France Domaine du 4 Février 2015 ,*
- 2) *d'autoriser la cession de la parcelle AD 120 située sur la commune de Brives-Charensac à la SCI MAGALIE ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et habilitéée aux fins des présentes,*
- 3) *d'approuver cette transaction pour un montant total de 10.000 € H.T., conformément à l'estimation de France Domaine du 4 Février 2015, frais en sus à la charge de l'acquéreur,*
- 4) *d'approuver l'inscription à l'acte de vente des conditions particulières détaillées dans le corps de la présente,*
- 5) *d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 25 : ZAE prioritaires : acquisitions

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'autoriser l'acquisition des parcelles désignées dans le corps de la présente appartenant à :*
 - *la SCI SAINT-GERMAIN DES PRES pour un total de 265.080 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *GERENTES Josette, épouse PELLISSIER pour un total de 31.612,50 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *GERENTES Pierre-Louis pour un total de 34.775 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *HEBRARD Yvette, épouse TAULEIGNE pour un total de 33.812, 50 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *Indivision ISSARTEL pour un total de 15.775 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *Indivision BONGIRAUD pour un total de 17.237,50 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *GRAS Régis et son épouse OUIILLON Nicole pour un total de 17.575 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *PUGNERE Camille pour un total de 19.600 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *TEYSSONNEYRE Andréa épouse SAMUEL Roger pour un total de 78.737,50 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *GERENTES Marie-Thérèse, épouse PIGEON pour un total de 23.575 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *GRAS Régis pour un total de 28.512,50 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *Indivision TEYSSONNEYRE pour un total de 130.600 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *Indivision ORFEUVRE pour un total de 16.512,50 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*
 - *Indivision ORFEUVRE-FARGIER pour un total de 70.887,50 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m².*

- Indivision GRANGEON pour un total de 40.300 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m² et 507 € pour les parcelles CC n°61 et 65
- Indivision PARIS pour un total de 131.437,50 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50€/m²
- Indivision CHABRIER pour un total de 74.850 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50€/m²
- Indivision TEYSSONNEYRE pour un total de 76.237,50 € et une indemnité due au fermier sur la base de 0,50 €/m²

2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes afférents à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉLIBÉRATION N° 26 : CHEMIN DE LA PÉPINIÈRE : ACQUISITION DE LA PARCELLE
BW N° 109**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n°109 de 1 175 m² sur la commune du Puy-en-Velay appartenant à Madame Huguette CHABAL, née AVONT,
- 2) d'approuver cette transaction pour un montant de 1.763 €,
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

**DÉLIBÉRATION N° 27 : CHEMIN DE BONNASSOU : ACQUISITION DE LA PARCELLE
BS N° 14 ET TRANSFERT AU DOMAINE PUBLIC**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'autoriser l'acquisition de la moitié des droits de la parcelle cadastrée section BS n°14,
- 2) d'approuver cette transaction pour un euro symbolique,
- 3) d'approuver le transfert de cette parcelle au Domaine Public,
- 4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉLIBÉRATION N° 28 : COMMUNE DE CHADRAC : CESSIION DE LA PARCELLE AE
N°93 AU PROFIT DE LA SCI ELYSEES 2**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'autoriser la cession au profit de la SCI ELYSEES 2 ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et habilitée aux fins des présentes de la parcelle AE n°93 de 100 m²,

- d'approuver cette transaction pour un montant de 1.000 €, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 27 Avril 2015,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 29 : ZONE DE L'AÉRODROME SUD : CESSIION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ BF ALU PVC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser la cession au profit de la société BF ALU-PVC ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et dûment habilitée aux fins des présentes, du lot n° 30 de la zone de l'Aérodrome – extension sud d'une superficie d'environ 5 775 m²,

2) d'approuver cette transaction pour un montant de 10 € HT/m², sous réserve de confirmation par France Domaine, soit un montant total de 57.750 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage et de division

3) d'approuver l'inscription à l'acte de vente des conditions particulières détaillées dans le corps de la présente,

4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 30 : ZONE DE L'AÉRODROME NORD : CESSIION AU PROFIT DE LA LIBRAIRIE LAÏQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser la cession au profit de l'entreprise Librairie Laïque ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et habilitée aux fins des présentes de 12.000 m² à prendre sur l'îlot 6 de la zone de l'Aérodrome extension Nord, surface définitive après élaboration du plan de bornage,

2) d'approuver cette transaction pour un montant total de 165.320 € H.T., sous réserve de confirmation par France Domaine, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,

3) d'approuver l'inscription à l'acte de vente des conditions particulières détaillées dans le corps de la présente,

4) de conserver à titre de réserve foncière pendant une durée de 10 ans 6 000 m² d'une partie de l'îlot 6,

5) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 31 : CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT ZAC DES PORTES OCCITANES ; APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) *d'approuver le présent compte-rendu annuel des comptes de la CPA de la ZAC des portes occitanes 2014,*

2) *de prendre acte du réalisé 2014,*

3) *de prendre acte des deux hypothèses pour le prévisionnel 2015 et donc en fonction du nouveau bilan global, lequel variera comme indiqué dans le corps de la présente selon que la commercialisation ou non du dernier lot interviendra avant le terme de la convention publique d'aménagement.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 32 : CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES TRÈS HAUT DÉBIT (THD) : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 6

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) *d'approuver les termes du projet d'avenant n° 6 à la « Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » annexé au présent rapport,*

2) *d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 6 à la « Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » avec les Conseils généraux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, de Clermont-Communauté, de Montluçon, de Moulins, du Puy-en-Velay et de Vichy Val d'Allier et la Régie « Auvergne Numérique ».*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 33 : PARCOURS D'ORIENTATION DU VERNET : GRATUITÉ DES DOCUMENTS D'ORIENTATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

*- la gratuité des documents d'orientation du Vernet :
Parcours « Cap patrimoine » demi-journée (entre 2h et 2h30) : gratuit
Parcours « Cap patrimoine » journée (entre 4h et 5h) : gratuit
Parcours course d'orientation (vert, bleu et rouge) : gratuit
Parcours VTT d'orientation : gratuit
Carte vierge de l'ensemble du site : gratuit.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 34 : CONTRAT DE VILLE : SIGNATURE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'autoriser le Président à signer le Contrat de Ville,*
- 2) *d'attribuer une enveloppe financière de 235 000 euros pour le Contrat de Ville, pour 2015.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 35 : CONTRAT DE VILLE : ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTION 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *de valider la nature et le montant des subventions 2015 du contrat de ville telles que présentées dans le tableau ci-joint,*
- 2) *d'autoriser le Président à signer les conventions qui définissent les modalités d'attribution des subventions et leurs montants entre chaque organisme et la Communauté d'agglomération.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 36 : ECOLE DE LA 2ÈME CHANCE : SIGNATURE D'UN AVENANT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'autoriser le président à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale pour valider le montant du financement des 4 parcours*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 37 : SALLE MULTI-ACTIVITÉS « LES ORGUES » À ESPALY SAINT MARCEL : TARIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *De fixer le tarif de mise à disposition de la Halle multi-activités "Les Orgues", pour les organisation événementielles, de la façon suivante et à compter du 1er juillet 2015 :*
 - *Pour 1 jour d'utilisation : 1 500€ forfaitaires fluides inclus.*
 - *Pour ½ journée d'utilisation : 800€ forfaitaires fluides inclus.*
 - *Forfait week-end (samedi et dimanche hors préparation et démontage) : 2 500€*
 - *Pour chaque jour de préparation et de démontage : 20% du prix de journée*
 - *Pour l'organisation de manifestations à but non lucratif par les associations locales : 70% des tarifs d'utilisations ci-dessus.*
- 2) *De fixer à 1 000€ la caution pour les travaux de nettoyage supplémentaire et de réparation des dégradations à compter du 1er juillet 2015.*
- 3) *D'adopter les tarifs pour la pratique de la pétanque selon la grille tarifaire ci dessous, à partir du 1er juillet 2015 :*

Tarifs à la journée

Adultes			
Agglomération	2,50 €	Hors agglomération	3,50 €
- de 18 ans et étudiants			
Agglomération	1,00 €	Hors agglomération	2,00 €

Cartes saisonnières

Adultes					
Licenciés clubs Agglo	35,00 €	Habitants agglomération	50,00 €	Habitants hors agglomération	70,00 €
- de 18 ans et étudiants					
Licenciés clubs Agglo	10,00 €	Jeunes agglomération	20,00 €	Jeunes hors agglomération	30,00 €

Concours de pétanque

Concours du vendredi soir			
Sociétés de l'Agglomération et CD*	40,00 €	Sociétés hors agglomération	75,00 €
Concours du samedi			
Sociétés de l'Agglomération et CD*	65,00 €	Sociétés hors agglomération	100,00 €

* CD : Comité Départemental de pétanque

- 4) *D'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations,*
- 5) *d'autoriser le Président à accorder une remise sur le tarif des manifestations évènementielles dans le cadre du partenariat en fonction de leur impact sur le territoire*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 38 : ASM BASKET : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2015/2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'attribuer à l'ASM BASKET une subvention globale et forfaitaire de 130 000€ pour la participation de son équipe première au championnat NM2 de basket-ball saison 2015/2016,*
- 2) *d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations,*
- 3) *d'inscrire, en décision modificative, les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations aux chapitre et article correspondants du budget 2015 de la Communauté d'agglomération.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 45

Pour :45

Contre: 3 Madame ALLIBERT, Messieurs CONVERT et JOHANNY

=====

DÉLIBÉRATION N° 39 : LE PUY FOOT 43 : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2015/2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'attribuer au Puy Foot 43 Auvergne une subvention globale et forfaitaire de 120 000€ pour la saison sportive 2015/2016,*
- 2) *d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,*
- 3) *d'inscrire, en décision modificative, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants du budget de la Communauté d'agglomération.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 45

Pour :45

Contre: 2 Madame ALLIBERT, Monsieur CONVERT

Abstention : 1 Monsieur PAILLER

=====

DÉLIBÉRATION N° 40 : CLUB DE NATATION APVN : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA SAISON 2015/2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et de financement afférente au subventionnement de l'APV Natation pour la saison 2015/2016 ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 46

Pour :46

Contre: 2 Madame ALLIBERT, Monsieur CONVERT

=====

DÉLIBÉRATION N° 41 : ASSOCIATION HANDISPORT : SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA « FINAL FOUR » DE BASKET BALL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'attribuer à l'association Handisport une subvention de 2 000€ pour l'organisation de la "Final Four de Basket-ball Handisport 2015",*
- 2) *d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,*
- 3) *d'inscrire, en décision modificative, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants du budget de la Communauté d'agglomération.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 42 : ASSOCIATION HANDISPORT : SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE « LA FLÉCHETTE PONOTE 2015 »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'attribuer à l'association Handisport une subvention de 500€ pour l'organisation de l'édition 2015 de sa manifestation "La Fléchette Ponote",*

2) d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

3) d'inscrire, en décision modificative, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants du budget de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 43 : ASSOCIATION AAPMA : SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANCHE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PÊCHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'attribuer à l'association AAPMA une subvention de 500€ pour l'organisation d'une manche du championnat de France de pêche au coup les 30 et 31 mai 2015,

2) d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

3) d'inscrire, en décision modificative, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants du budget de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 44:ECOLE DE RUGBY : STATUT ET SUBVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) D'accorder le statut de club communautaire à l'Ecole de rugby Le Puy-en-Velay/Brives Charensac pour la saison 2015/2016,

2) D'attribuer une subvention de 25 000 € au titre du fonctionnement de l'école de rugby communautaire pour la saison sportive 2015/2016 selon les modalités de la délibération du Conseil communautaire en date du 3 février 2012,

3) D'autoriser le président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 45 : TABLEAU DES EMPLOIS : MODIFICATIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'approuver les créations des emplois ci-après :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe chargé de l'accueil des usagers au Centre Aqualudique La Vague.

- Par ailleurs, un agent intercommunal a bénéficié d'un avancement de grade dans sa collectivité d'origine, la commune de Blavozy. La Communauté d'Agglomération doit donc à son tour proposer cet agent sur un tableau annuel pour se conformer à la décision de l'employeur principal. Il convient de ce fait de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet de 5.5/35

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 46 : OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT : DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 10.000 € au profit de l'office de commerce et de l'artisanat.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 47 : IUT CHIMIE DU PUY-EN-VELAY – 20ÈME ANNIVERSAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'allouer à l'association FEDEP (Fédération des Étudiants Ponots) une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation du 20ème anniversaire de l'IUT Chimie en juillet 2015.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 48 : OFFICE DE TOURISME : SUBVENTION 2015 – SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'attribuer une subvention de 465 000 € à l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération au titre de l'année 2015,

2) de signer un avenant à la convention initiale validant le montant de la subvention précédemment évoquée.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 49 : LA VERTE CONFRÉRIE DE LA LENTILLE DU PUY : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU CHAPITRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'allouer à la Verte Confrérie de la Lentille du Puy une subvention de 1 000 € pour l'organisation du Chapitre le 8 août 2015.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 50 : SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX : SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) de confirmer le montant de la subvention à la SPA de 0,70 €/an/habitant, soit un montant total pour 2015 de 40 965, 40 €,

2) d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec la SPA pour finaliser notamment les modalités de versement de la subvention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 51 : MISSION LOCALE : ADHÉSION 2015 ET SIGNATURE D'UN AVENANT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) de confirmer le montant de la cotisation à la mission locale de 1€50/habitant/an, soit un montant total de 87 783 euros pour 2015

2) d'autoriser le président à signer un avenant à la convention initiale pour valider le montant de la cotisation 2015.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

Monsieur JOUBERT ne prend pas part au vote

=====

DÉLIBÉRATION N° 52 : MISSION LOCALE : PARTICIPATION 2015 ET SIGNATURE D'UN AVENANT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) de confirmer la participation de la Communauté d'agglomération pour la prise en charge du salaire du directeur de la mission locale du Velay pour un montant plafonné à 41 162 euros par an,

2) d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention initiale pour confirmer ce montant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

Monsieur DECOLIN ne prend pas part au vote

=====

DÉLIBÉRATION N° 53 : ESEPAC ET CIO : SUBVENTIONS 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de verser à l'ESEPAC (École Supérieure Européenne de Packaging) une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € pour l'année 2015,

- d'autoriser le Président à signer une convention annuelle de partenariat avec l'ESEPAC,

- de verser au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) une subvention pour l'organisation de la journée « Carrières et emploi du supérieur » d'un montant de 600 € pour 2015,

- d'autoriser le Président à signer tout acte afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 54 : CONTRAT AUVERGNE +3ÈME GÉNÉRATION 2015-2018 :
VALIDATION DES OPÉRATIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *de s'engager sur les projets figurant au contrat dont la Communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage,*
- 2) *de saisir, par la présente, à la demande du Conseil Régional, chaque commune maître d'ouvrage afin qu'elle délibère sur l'engagement de leurs projets présentés dans le Contrat Auvergne plus 3ème Génération,*
- 3) *de valider, dans le cadre des attributions de fonds de concours classiques ou exceptionnels, le principe d'un soutien financier communautaire à hauteur minimum de 10 % pour les projets portés par les communes,*
- 4) *d'autoriser le Président à signer le Contrat Auvergne Plus 3ème génération pour la période juillet 2015 à juillet 2018, avec l'ensemble des partenaires susvisés.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 55 : COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE SUR DOLAIZON :
FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'accorder à la commune de St Christophe sur Dolaizon, pour la rénovation du logement lui appartenant, situé au 1er étage de la Cure, un fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT de la dépense prévisionnelle subventionnable de 18 958,18 €, soit une aide de 3 792 € maximum,*
- 2) *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif de subvention.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 56 : ZONES D'ACTIVITÉS DE CHASPUZAC, BRIVES-CHARENSAC
ET POLIGNAC : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION :
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'approuver le nouveau plan de financement de la mise en place de la vidéo-protection sur les zones d'activités de Chaspuzac, Brives-Charensac et Polignac, tel qu'il vient de vous être présenté,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières mentionnées ci-dessus,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant au présent dossier.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

**DÉLIBÉRATION N° 57 : FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2015 : RÉPARTITION DE LA
CONTRIBUTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET SES
COMMUNES MEMBRES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) que la contribution au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales soit intégralement supportée par la Communauté d'Agglomération,

2) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

**DÉLIBÉRATION N° 58 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE
L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

➤ d'approuver le compte de gestion du budget principal, de l'exercice 2014, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.

Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Intégration résultats du SYVETOM	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	3 746 703.70	6 542 682.76	1 082.94	10 290 469.40
Section d'investissement	- 4 093 750.78	- 3 229 106.73	4 382.20	- 7 318 475.31
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)				2 971 994.09

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

**DÉLIBÉRATION N° 59 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DES
TRANSPORTS DE L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver le compte de gestion du budget de la régie des transports, de l'exercice 2014, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.

Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	57 106.82	156 061.80	213 168.62
Section d'investissement	- 231 076.20	261 372.38	30 296.18
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)			243 464.80

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====
**DÉLIBÉRATION N° 60 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET GOLF DE L'EXERCICE
2014 : EXAMEN ET VOTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'approuver le compte de gestion du budget golf, de l'exercice 2014, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.*

Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
<i>Section de fonctionnement</i>	45 759.59	54 524.34	100 283.93
<i>Section d'investissement</i>	- 2 734.15	- 15 391.32	- 18 125.47
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)			82 158.46

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====
**DÉLIBÉRATION N° 61 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET USINES RELAIS DE
L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'approuver le compte de gestion du budget usines relais, de l'exercice 2014, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.*

Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
<i>Section de fonctionnement</i>	1 338.17	824 791.53	826 129.70
<i>Section d'investissement</i>	- 5 428.91	253 689.51	248 260.60
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)			1 074 390.30

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====
**DÉLIBÉRATION N° 62 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES DE L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'approuver le compte de gestion du budget des zones d'activités économiques, de l'exercice 2014, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.*

Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	11 606.75	0.00	11 606.75
Section d'investissement	65 568.06	- 6 219 962.83	- 6 154 394.77
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)			- 6 142 788.02

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 63 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ABATTOIR COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver le compte de gestion du budget de l'abattoir communautaire, de l'exercice 2014, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.

Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	288 738.85	269 945.42	558 684.27
Section d'investissement	- 175 831.16	448 071.12	272 239.96
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)			830 924.23

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N° 64 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21*
- *de nommer Monsieur Michel DECOLIN, Vice-Président, pour remplir les fonctions de Président de séance du Conseil Communautaire du 11 juin 2015 pour les questions n°65 à 70 relatives aux comptes administratifs 2014.*

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

**DÉLIBÉRATION N° 65 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE
L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 comme suit :*

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Intégration résultats du SYVETOM	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	3 746 703.70	6 542 682.76	1 082.94	10 290 469.40
Section d'investissement	- 4 093 750.78	- 3 229 106.73	4 382.20	- 7 318 475.31
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)				2 971 994.09

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 44

Pour : 44

Contre: 3 Madame ALLIBERT, Messieurs CONVERT et JOHANNY

Monsieur Michel JOUBERT ne prend pas part au vote

**DÉLIBÉRATION N° 66 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA RÉGIE DES
TRANSPORTS DE L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 comme suit :*

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	57 106.82	156 061.80	213 168.62
Section d'investissement	- 231 076.20	261 372.38	30 296.18
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)			243 464.80

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Monsieur Michel JOUBERT ne prend pas part au vote

**DÉLIBÉRATION N° 67 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GOLF DE L'EXERCICE
2014 : EXAMEN ET VOTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 comme suit :*

Sections	Résultats	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement		45 759.59	54 524.34	100 283.93
Section d'investissement		- 2 734.15	- 15 391.32	- 18 125.47
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)				82 158 .46

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 44

Pour :44

Contre: 3 Madame ALLIBERT, Messieurs CONVERT et JOHANNY

Monsieur Michel JOUBERT ne prend pas part au vote

=====

DÉLIBÉRATION N° 68 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET USINES RELAIS DE L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 comme suit

Sections	Résultats	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement		1 338.17	824 791.53	826 129.70
Section d'investissement		- 5 428.91	253 689.51	248 260.60
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)				1 074 390.30

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur Michel JOUBERT ne prend pas part au vote

=====

DÉLIBÉRATION N° 69 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 comme suit :

Sections	Résultats	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement		11 606.75	0.00	11 606.75
Section d'investissement		65 568.06	- 6 219 962.83	- 6 154 394.77
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)				- 6 142 788.02

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur Michel JOUBERT ne prend pas part au vote

=====

**DÉLIBÉRATION N° 70 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ABATTOIR
COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE 2014 : EXAMEN ET VOTE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 comme suit :*

Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
<i>Section de fonctionnement</i>	288 738.85	269 945.42	558 684.27
<i>Section d'investissement</i>	- 175 831.16	448 071.12	272 239.96
Résultat global de clôture 2014 (fonds de roulement)			830 924.23

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Monsieur Michel JOUBERT ne prend pas part au vote

=====

**DÉLIBÉRATION N° 71 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE
L'EXERCICE 2014 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :*

➤ <i>Résultat de clôture (Excédent)</i>	10 290 469,40 €
➤ <i>Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »</i>	5 488 709,66 €
➤ <i>Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement</i>	4 801 759,74 €
<i>au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »</i>	

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

**DÉLIBÉRATION N°72 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA RÉGIE DES
TRANSPORTS DE L'EXERCICE 2014 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

➤ <i>Résultat de clôture (Excédent)</i>	213 168,62 €
➤ <i>Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »</i>	- €
➤ <i>Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement</i>	213 168,62 €
<i>au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »</i>	

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

**DÉLIBÉRATION N°73 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GOLF DE L'EXERCICE
2014 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

➤ Résultat de clôture (Excédent)	100 283,93 €
➤ Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	-21 469,11 €
➤ Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »	78 814,82 €

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 45

Pour :45

Contre: 3 Madame ALLIBERT, Messieurs CONVERT et JOHANNY

=====

**DÉLIBÉRATION N°74 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET USINES RELAIS DE
L'EXERCICE 2014 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

➤ Résultat de clôture (Excédent)	826 129,70 €
➤ Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	- €
➤ Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »	826 129,70 €

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

**DÉLIBÉRATION N°75 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES DE L'EXERCICE 2014 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

➤ Résultat de clôture (Excédent)	11 606,75 €
➤ Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	11 606,75 €

- *Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement* 0.00 €
au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N°76 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ABATTOIR
COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE 2014 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :*

- | | |
|--|---------------------|
| ➤ <i>Résultat de clôture (Excédent)</i> | <i>558 684,27 €</i> |
| ➤ <i>Affectation en réserves au compte
1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »</i> | <i>84 593,73 €</i> |
| ➤ <i>Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement
au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »</i> | <i>474 090,54 €</i> |

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

=====

DÉLIBÉRATION N°77 : BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- *d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2015 tel que décrite ci-dessus, et reprise par chapitre dans les documents annexés à la présente délibération.*

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget principal se résume en une simple délibération d'ajustement de crédits dans les deux sections du budget. Elle s'équilibre globalement à 86 060 € dont 20 472 € en section d'investissement et 65 588 € en section de fonctionnement.

1 - Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 65 588 €

- *Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 58 300 €*

Les crédits inscrits correspondent notamment à l'octroi de nouvelles subventions :

- *Le Puy Foot 43 : 30 000 € premier acompte de la subvention supplémentaire année 2015/2016*
- *Association Handisport : organisation du « Final Tour » 2 000 € et de « la Fléchette ponote » 500 €*
- *Association AAPMA : organisation d'une manche du championnat de France de Pêche 500 €*
- *École de Rugby : 10 000 € pour le premier acompte saison 2015/2016*

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 24 288 €
Les crédits supplémentaires correspondent à la régularisation de la contre-passation d'écritures de rattachement sur exercice antérieur.

- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : - 17 000 €

Recettes de fonctionnement : 65 588 €

- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : - 13 000 €. La réimputation concerne les cessions d'immobilisations qui doivent figurer au chapitre 024.

- Chapitre 73 « Impôts et taxes » correspond à l'ajustement des crédits de la fiscalité pour 78 588 €

2 - Section d'investissement : 20 472 €

Compte tenu de l'avancement de certains programmes, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants :

En dépenses :

- Opération 179 « Équipement autorisation droits des sols »	6 000 €
- Opération 458101 : « Café de Pays » pour solder l'opération	20 472 €
- Opération 110 « Informatisation des services »	- 1 500 €
- Opération 116 « Siège CA »	- 4 500 €

En recettes :

- Opération 458201 : « Café de Pays »	20 472 €
- Chapitre 021 : « Virement de la section de fonctionnement »	- 17 000 €
- Chapitre 024 « Produit des cessions d'immobilisations »	17 000 €

dont 13 000 € pour régularisation et 4 000 € de crédits supplémentaires

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE : À L'UNANIMITÉ

Fait à Le Puy-en-Velay, le 15 juin 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Michel JOUBERT